



République Française

VILLE DE DESCARTES

## ARRETE DU MAIRE

Objet : Autorisation de débit de boisson

N°ARR-20250505-AGC-ACC-25

OooOooO

**Le Maire de Descartes,**

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics,

Vu les articles L. 2212-1, L.2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 3331-1, L. 3334-2, L. 3335-4 et L. 3341-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L. 3322-9, L. 3342-1 et L. 3353-3 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011,

Vu la loi n° 2011-302 du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté du 24 août 2011,

Vu l'ordonnance n° 2015-1682 du 17 décembre 2015,

### ARRÊTE

**Article 1 : Madame RAGOT Emilie (Présidente APE Balesmes)**

à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons **Groupe 3**

**le vendredi 27 juin 2025 de 12h00 à 00h00 à l'occasion Kermesse Ecole de Balesmes**

Une copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Descartes le 05/05/2025

Publié le

Le Maire,  
Bruno MÉREAU



*[Signature]*  
*Abroque Gonzalez*